

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :
BTPROCES - VERBAL
DE
SYNTHESE

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. 01848 - PV 00649/95

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

- Recueil d'un témoignage relatif à une observation d'Objets Volants Non Identifiés.
- C.M. 32600 (Class. 33.01).

Nous soussigné : gendarme S G , APJ, enquêteur, en résidence à ,
Vu les articles: 20 et 75 à 78 du C.P.P.
Rapportons les opérations suivantes :

P R E A M B U L E

Le 21 mai 1995 à 15 heures, se présente à notre unité M. Hi , M ,
résidant temporairement à . L'intéressé est peintre
en bâtiment, et travaille provisoirement dans la région .

Il nous déclare avoir été témoin d'un phénomène lumineux non identifié
au dessus de un soir du mois de mars 1995.

E X P O S E D E S F A I T S

Pendant la deuxième quinzaine du mois de mars 1995, M. Hi M ,
en regagnant son appartement du village de vacances " " , le soir vers
22 heures 25, observe le phénomène suivant.

Plusieurs points lumineux, comparables à des étoiles (taille-brillance)
se déplacent de manière rectiligne et assez rapide de l'océan vers l'intérieur
des terres. Ils sont disposés en quatre groupes identiques, chacun formant un V,
de manière compacte, un peu comme une flèche. Chaque V se compose de six points
environ. (Cf schéma joint).

L'observation ne dure que quelques secondes, la formation disparaissant
assez rapidement du champ de vision du témoin. Aucun bruit ou trace n'a été
remarqué par ce dernier.

E N Q U E T E

L'A.P.J.

1 M. le Préfet

Date de clôture
18/06/1995

1 M. le Général Cdt la Région Aérienne

1 M. le Directeur de la Gendarmerie

1 Archives

Signature

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 01848 - PV 00649/95

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL
DE
SYNTHESE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

Nous procédons à l'audition du témoin (pièce N° 2). Celui-ci nous paraît de bonne foi et digne de confiance. En effet, il ne se confie que deux mois après l'observation - par crainte de ne pas être crédible et devant le septicisme de son entourage - sur les conseils d'un militaire de l'Armée de l'Air. De plus, M. H. a piloté des avions en milieu civil, il y a quelques années.

Nous avons pris contact avec le Commissariat de Police de afin de savoir si d'autres témoins s'étaient manifestés, mais M. H. est à priori le seul observateur des faits.

CLOTURE

En l'absence de tout élément nouveau, nous clôturons la présente procédure en l'état et la faisons parvenir aux destinataires prévus.

Fait et clos à R. le 18 juin 1995 à 18 heures.

-L'enquêteur-

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

B.T.

CODE UNITÉ

01848

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

649/95

N° PIÈCE

1

N° FEUILLET

1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Voir pièce N° 1

NOUS, SOUSSIGNÉ(S) G , S , gendarme, agent de police judiciaire, de la compagnie de , en résidence à la brigade de

VU L(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 à 78 du C.P.P.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM DE NAISSANCE (ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'USAGE), PRÉNOMS

H , M

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M -

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

FILIAATION

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° TÉLÉPHONE), PROFESSION

J'exerce la profession de peintre en bâtiment.

qui, entendu séparément, nous déclare le 21 mai 1995 à 15 heures 15 mn :

-----"Dans la deuxième quinzaine du mois de mars 1995, je ne me rapelle plus exactement le jour, j'ai été témoin des faits suivants. En ce qui concerne le jour, ce devait être soit le jour même, soit le lendemain de l'accident de l'avion militaire à -----

-----Ce devait être un jour dans la semaine, à 22 heures 25 mn. Je me trouvais seul dans la cour du village de vacances "-----" situé dans le quartier de , à l'angle des rues de et de , commune de . Je m'apprêtais

à regagner mon appartement pour me coucher, après avoir regardé la télé.-----

-----En observant le ciel un instant, j'ai vu tout à coup un phénomène lumineux qui peut se décrire ainsi. Il s'agissait de quatre OVNI ayant chacun la forme d'un V à l'angle assez ouvert (estimé à 90°). Sur chacun de ces V, il y avait trois ou quatre points brillants de chaque côté, avec un vide entre chaque point. En fait donc, il s'agissait de plusieurs points aussi brillants que des étoiles, en formation de V. Entre chaque V, l'espace était assez réduit, donc cette formation était compacte.-----

-----Chaque élément volait à la même vitesse, et l'ensemble était uniforme et homogène. Cette formation se déplaçait en ligne droite, dans le sens SW-NE approximativement. J'ai remarqué qu'elle venait d'au-dessus de la Gironde et allait vers l'intérieur des terres, mais plus à droite de l'agglomération de -----

-----Je n'ai entendu aucun bruit émanant de ces objets. Ils étaient du niveau de brillance des étoiles, et de couleur blanche, sans aucune variation de luminosité ou changement de couleur. Il n'y avait pas de traces qui auraient marqué leur sillage.-----

-----L'observation que j'ai faite a duré quelques secondes, pas plus de dix. Je n'ai aucun repère pour situer leur altitude et leur taille. Ces objets devaient cependant se déplacer relativement bas car ils sont passés rapidement; ou alors, ils se déplaçaient très vite en altitude.-----

La personne entendue

L'A.P.J.

-----Ce soir-là, le temps était relativement clair car on voyait les étoiles, mais pas toutes. Il faisait assez froid, et il y avait un vent moyen.-----

S.I.-Je suis au courant que la discothèque [REDACTED] située sur la corniche à [REDACTED] utilise des faisceaux laser pour marquer son emplacement. Mais il n'y a pas de confusion possible, il ne s'agissait pas de lumières émanant de cet appareillage. De toute façon, après l'observation des objets, je n'ai remarqué aucune autre lumière dans le ciel. Si le laser avait fonctionné ce soir-là, je l'aurais remarqué, la discothèque étant située à environ 100 ou 200 mètres de mon appartement.-----

S.I.-Au début, j'ai pris ces points pour des étoiles quand ils sont entrés dans mon champ de vision, mais j'ai vu aussitôt qu'ils se déplaçaient. J'ai déjà vu des météorites, mais jamais d'OVNI encore. Je ne pense pas que c'était un phénomène naturel, ces points brillants se déplaçaient réellement en formation.-----

S.I.-Je n'ai pas consommé d'alcool ce soir-là. Je ne suis actuellement aucun traitement médical pour des troubles psychologiques ou des ennuis de santé.-----

-----A ma connaissance, il n'y a pas eu d'autre témoin. J'en ai parlé un peu dans mon entourage, mais il n'y a eu aucune réaction particulière, à part du scepticisme. J'ai bien songé à le signaler au commissariat de [REDACTED], mais ne l'ai pas fait. Ce n'est que hier qu'un militaire de l'Armée de l'Air, avec qui j'en ai discuté, m'a dit de vous le signaler.-----

-----Je signale également que j'ai une vue normale, je ne porte pas de lunettes. J'ai aussi fait un peu d'aviation (civile) il y a quelques années.-----

-----Le vingt-et-un mai mil neuf cent quatre-vingt quinze à seize heures quinze minutes.---

-----Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

-La personne entendue-

-L'A.P.J.-

SCHEMA SIMPLIFIE DE LA FORMATION APERCUE PAR LE TEMOIN

